



**SE-Unsa 43**  
Maison des Syndicats  
4 rue de la Passerelle  
43000 Le Puy en Velay  
04.71.09.28.43  
43@se-unsa.org

Le Puy en Velay, le 28 novembre 2021

À Madame l'IA-DASEN de la Haute-Loire,

Objet : enquête sur les équipements en capteurs de CO<sub>2</sub> et purificateurs d'air

Madame l'IA-DASEN,

Vous avez envoyé ce jour à 17h30 un mail aux directrices et directeurs des écoles du département pour leur demander de recenser le nombre de capteurs de CO<sub>2</sub> et de purificateurs d'air dont dispose leur école (classes et cantine).

Si je partage avec vous la nécessité absolue de mettre en place toutes les mesures de protection à l'heure où le virus se propage de nouveau de façon inquiétante, je tiens cependant à vous rappeler que les écoles sont des locaux municipaux. Ainsi, je considère qu'en aucun cas, il relève de la responsabilité des directrices et directeurs de répondre à cette enquête diligentée par l'Education nationale, encore plus dans les délais impartis. La grande majorité de nos collègues directeurs sont avant tout des enseignants, qui auront la charge de leur classe demain et seront dans l'incapacité matérielle de répondre à votre enquête en temps et en heure.

C'est pourquoi je vous demande instamment d'adresser la requête du Ministère de l'Education nationale aux mairies des communes pourvues d'écoles.

Cela fait plusieurs mois qu'au SE-UNSA, nous vous alertons sur les conditions de travail des directrices et directeurs d'école, et les difficultés d'exercice auxquelles ils doivent faire face quotidiennement, amplifiées de surcroît par la crise sanitaire. A force de tirer sur la corde de la conscience professionnelle, celle-ci va finir par rompre. Il en revient de votre responsabilité d'assurer la sécurité de tous les personnels du département.

Je vous informe donc que le SE-UNSA a dès ce soir conseillé aux directrices et directeurs du département de se préserver et de remplir l'enquête quand ils pourront.

Je vous prie de croire, Madame l'IA-DASEN de la Haute-Loire, en notre attachement au service public d'éducation.

Magali LAURENT  
Secrétaire départementale du SE-Unsa 43